



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260924-772026-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 77/2026
Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL

Membres : 19

Présents : 17

Procuration : 2

Voix délibérative : 19

**Date de la
convocation :
20.09.2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Laurent TOIX ; Sophie SALA ; Magali ROUGÉ ; Julien NOBLECOURT ; Patrick MONIÉ ; Alexandra MARTELLOZZO ; Martine DEVILLERS ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophia CHAKLY ; Philippe BRUNET ; Serge BENET ; Michel ASPARO ; Stéphanie CHARLES ; Xavier FERRER ; Patricia BAILLEUL ; Emeline FERNANDEZ.

Procurations : Thierry SOLDA (donne procuration à Laurent TOIX) ; Cécile GRIVOIS DONAT (donne procuration à Patricia BAILLEUL).

Secrétaire de séance : Patrick MONIÉ

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 du budget général portant sur la section d'investissement.

Cette décision vise à rajouter en Dépenses d'Investissement :

15 000 € à l'opération 100 101 (parc Jonquères) / 20 000 € à l'opération 100 98 (Rue Rigaud) / 77 128,36 € à l'opération 100 120 (aménagement de bâtiments) / 2 500 € à l'opération 100 137 (Éclairage stade) soit un total de 114 628,36 €.

Cette décision vise à enlever 20 000 € de crédits à l'opération 100 96 (Rue de l'Église) et à les ajouter à l'opération 100 97 (Centre médical).

Afin d'équilibrer la section, cette décision vise à rajouter en Recettes d'Investissement :

39 032,42 € au 10222 (FCTVA) / 11 515,22 € au 102283 (TLE) / 6 000 € au 1312 (subvention Région – Beach Tennis) / 42 000 € au 13251 (subvention Sud Roussillon – Rue Vauban) et 16 080,72 € au 1345 (Amendes de police) soit un total de 114 628,36 €

La présente décision modificative est équilibrée et porte les prévisions budgétaires en section d'investissement à 4 560 585,90 euros en dépenses et 4 560 585,90 euros en recettes.

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :**

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Approuve la présente décision modificative du budget général ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente autorisation.

Le Maire,
Jean-Jacques THIBAUT

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
Au registre sont les signatures

V – ARRETE ET SIGNATURES**V****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : ~~17~~Nombre de suffrages exprimés : ~~17~~

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/09/2026

Présenté par MONSIEUR LE MAIRE (1),

A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, HOTEL DE VILLE, le 24/09/2026

Délibéré par l'assemblée LE CONSEIL MUNICIPAL (2), réunie en session

A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, HOTEL DE VILLE, le 24/09/2026

Les membres de l'assemblée délibérante LE CONSEIL MUNICIPAL (2),(3).



001. THIBAUT JEAN JACQUES	
002. TOIX LAURENT	
003. ROUGE MAGALI	
004. MONIE PATRICK	
005. DEVILLERS MARTINE	
006. FERRER XAVIER	
007. SOLDA THIERRY	
008. BAILLEUL PATRICIA	
009. BRUNET PHILIPPE	
010. DESAINRIQUER LAURENT	
011. GRIVOIS-DONAT CECILE	
012. SALA SOPHIE	
013. NOBLECOURT JULIEN	
014. MARTELLOZZO ALEXANDRA	
015. CHARLES STEPHANIE	
016. CHAKLY SOPHIA	
017. ASPARO MICHEL	
018. BENET SERGE	
019. FERNANDEZ EMELINE	